



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ZEP

Question écrite n° 103044

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les attentes des enseignants concernant le classement des lycées ZEP dans l'éducation prioritaire. En 2014, une réforme de la carte de l'éducation prioritaire a été mise en place pour les écoles et les collèges, les lycées ont en été exclus. Depuis, aucune mesure visant à un classement de lycées à l'instar de celui des collèges n'a été prise. Depuis 2014, le personnel de ces lycées l'alerte sur l'urgence de répondre à cette situation qui laisse ces établissements dans l'inconnu et l'inquiétude. La communauté éducative ne comprend pas l'absence de réponse et même d'écoute du ministère vis-à-vis de ce dossier. Rien ne le justifie, par rapport à la situation sociale et scolaire des élèves et à l'engagement total des équipes pédagogiques. Alors que la Mme la ministre avait répondu à une question posée sur le sujet par son collègue M. Olivier Marleix, lors de la séance des questions au Gouvernement du 15 novembre 2016, que ce serait le travail de la prochaine mandature, les intéressés se sentent méprisés par cette réponse qui ne peut bien évidemment pas les satisfaire. Aussi, il lui demande quand le Gouvernement va proposer une réforme de la carte de l'éducation prioritaire pour les lycées.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103044

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1585

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)